



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance d'installation du 28 mai 2020 relative à l'élection d'un nouveau maire et des adjoints suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le **04 JUIN 2020**

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

M. Laurent LINQUETTE, en qualité de Maire sortant, donne lecture des résultats du scrutin du 15 mars 2020, ainsi que de la liste des élus désignés par les suffrages des Saint-Ouennais pour siéger au Conseil Municipal.

Il déclare ces nouveaux élus installés dans leurs fonctions.

M. Alain RICHARD, en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, assure alors la Présidence de la séance, afin de faire procéder à l'élection du Maire, par bulletins secrets.

ELECTION DU MAIRE

Trois candidatures sont enregistrées : M. Laurent LINQUETTE, Mme Véronique PELISSIER, et M. Sylvain BERTHE. Le dépouillement des votes enregistre les résultats suivants :

35 suffrages exprimés.

M. Laurent LINQUETTE : 27 voix

Mme Véronique PELISSIER : 6 voix

M. Sylvain BERTHE : 2 voix

M. Laurent LINQUETTE est proclamé Maire de Saint-Ouen l'Aumône, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Le Maire, nouvellement élu, prend alors la Présidence de la séance du Conseil et poursuit l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le nombre d'adjoints au Maire à 10, compte tenu de la charge d'animation des services municipaux et de représentation de la municipalité.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'élection d'un nouveau maire implique l'élection de nouveaux adjoints. Suite à l'élection de M. Laurent LINQUETTE en tant que Maire et à la fixation au nombre de 10 des adjoints au maire, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ces derniers.

Une liste menée par Annaëlle CHATELAIN a été déposée.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- 35 suffrages exprimés
- Liste menée par Annaëlle CHATELAIN : 28 voix
- Votes blancs : 7

Le Conseil municipal élit donc en qualité d'adjoints au Maire :

- 1- Annaëlle CHATELAIN ;
- 2- Roland MAZAUDIER ;
- 3- Françoise LESCOET ;
- 4- Gilbert DERUS ;
- 5- Harielle LESUEUR ;
- 6- Antoine ARTCHOUNIN ;
- 7- Laurence MARINIER ;
- 8- Frédéric MOREIRA ;
- 9- Ayda HADIZADEH ;
- 10- Serge GOUGEROT.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 12, plus le Maire, Président.

ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Deux listes sont enregistrées, présentées respectivement par Laurent LINQUETTE et Véronique PELISSIER. Le dépouillement des votes enregistre les résultats suivants :

- 35 suffrages exprimés.
- Liste présentée par M. Laurent LINQUETTE : 27 voix
- Liste présentée par Mme Véronique PELISSIER : 6 voix
- Votes blancs : 2

Le conseil désigne donc conformément à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Frédéric MOREIRA ;
- Françoise LESCOET ;
- Marie-Claude CLAIN ;
- Laurence MARINIER ;
- Cedric BEN AMMAR ;
- Béatrice PRIEZ.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 3 le nombre de conseillers municipaux et à 4 le nombre de représentants des sociétaires au sein du Comité de la Caisse des écoles.

ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Deux listes sont enregistrées, présentées respectivement par Laurent LINQUETTE et Véronique PELISSIER. Le dépouillement des votes enregistre les résultats suivants :

- 35 suffrages exprimés.
- Liste présentée par M. Laurent LINQUETTE : 27 voix
- Liste présentée par Mme Véronique PELISSIER : 6 voix
- Votes blancs : 2

Le conseil désigne donc conformément à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel pour siéger au sein du Comité de la Caisse des écoles :

- Annaëlle CHATELAIN ;
- Frédéric MOREIRA ;
- Isabelle YATOUNGOU.

DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil municipal, par 33 voix pour et 2 contre, décide en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, de déléguer au Maire 28 domaines énumérés dans la délibération correspondante pour lesquels il pourra prendre des décisions sans avoir besoin de recourir à une délibération. Il devra cependant rendre compte de ses décisions à chacune des réunions du Conseil.

Le Conseil ajoute qu'en cas d'empêchement du Maire, le premier maire-adjoint et à défaut le second maire-adjoint exercent l'ensemble des attributions confiées au Maire par le conseil municipal.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Deux listes sont enregistrées, présentées respectivement par Laurent LINQUETTE et Véronique PELISSIER. Le dépouillement des votes enregistre les résultats suivants :

- 35 suffrages exprimés.
- Liste présentée par M. Laurent LINQUETTE : 27 voix
- Liste présentée par Mme Véronique PELISSIER : 6 voix
- Votes blancs : 2

Le conseil désigne donc conformément à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel pour siéger au sein de la CAO les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Serge GOUGEROT	Roland MAZAUDIER
Emmanuèle PROD'HOMME	Marie MAZAUDIER
Bernard ROZET	Gilbert DERUS
Laurence MARINIER	Elisabete CORREIA-MONTEIRO
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS	Isabelle YATOUNGOU

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil municipal, par 33 voix pour et 2 abstentions, désigne pour siéger au sein de la Commission de délégation de service public, les membres de la CAO comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Serge GOUGEROT	Roland MAZAUDIER
Emmanuèle PROD'HOMME	Marie MAZAUDIER
Bernard ROZET	Gilbert DERUS
Laurence MARINIER	Elisabete CORREIA-MONTEIRO
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS	Isabelle YATOUNGOU

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil municipal, par 33 voix pour et 2 contre , désigne pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux, les membres de la CAO comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Serge GOUGEROT	Roland MAZAUDIER
Emmanuèle PROD'HOMME	Marie MAZAUDIER
Bernard ROZET	Gilbert DERUS
Laurence MARINIER	Elisabete CORREIA-MONTEIRO
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS	Isabelle YATOUNGOU

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel avec un nombre égal de suppléants et à 4 le nombre de représentants titulaires de la commune avec un nombre égal de suppléants au sein du comité technique.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel avec un nombre égal de suppléants et à 4 le nombre de représentants titulaires de la commune avec un nombre égal de suppléants au sein du CHSCT.

FIXATION DES MODALITES DE SCRUTIN POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES, EN RAISON DU CORONAVIRUS

Le conseil municipal décide exceptionnellement, à l'unanimité, de recourir au scrutin public pour les désignations des représentants de la commune au sein des divers organismes pour la séance du 28 mai 2020.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS (SMDEGTVO)

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du SMDEGTVO :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent LINQUETTE	Alain RICHARD
Serge GOUGEROT	Henri POIRSON

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Roland MAZAUDIER	Guillaume POUJOL DE MOLLIENS

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ELEVES DES SECTEURS SCOLAIRES DE BEAUMONT-SUR-OISE ET DE L'ISLE-ADAM

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Syndicat intercommunal de transport d'élèves des secteurs scolaires de Beaumont-sur-Oise et de l'Isle-Adam :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Françoise LESCOET	Ayda HADIZADEH
Farida AIT SI ALI	Amine KHADIR

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

Le Conseil municipal, par 33 voix pour et 2 contre , désigne les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Laurent LINQUETTE	Alain RICHARD

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

Le Conseil municipal, par 33 voix pour, 1 contre et 1 abstention, désigne les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Serge GOUGEROT	Antoine ARTCHOUNIN

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES » (A.V.E.C.)

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Frédéric MOREIRA en qualité de représentant de la commune au sein de l'association « Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences » (A.V.E.C.).

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ACTION JEUNESSE ET CULTURE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Laurence MARINIER en qualité de représentant de la commune au sein de l'association Action Jeunesse et Culture.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE D'ANIMATION DES JUMELAGES DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Marie MAZAUDIER en qualité de représentant de la commune au sein du Comité d'animation des jumelages de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION (OLA)

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Laurence MARINIER, Marc BILLAND, Adeline GELYS, Ayda HADIZADEH, Chrystelle ZAMI, Véronique PELISSIER en qualité de représentants de la commune au sein de l'Office Local d'Animation (OLA)

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-OUEN L'AUMONE (ASSOA)

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Gilbert DERUS en qualité de représentant de la commune au sein de l'Association Sportive de Saint-Ouen l'Aumône.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE (CMPP)

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Centre Médico-Psycho- Pédagogique (CMPP) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Françoise LESCOET	Marie-Claude CLAIN
Emmanuèle PROD'HOMME	Béatrice PRIEZ

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE L'EPICERIE SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN L'AUMONE (AGESSOA)

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de l'Association de Gestion de l'Epicerie Solidaire de Saint-Ouen l'Aumône :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilbert DERUS	Marie MAZAUDIER
Françoise LESCOET	Véronique PELISSIER

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Gilbert DERUS en qualité de représentant de la commune au sein de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Roland MAZAUDIER en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA SOCIETE MATERIAUX ROUTIERS FRANCILIENS (MRF) A SAINT-OUEN L'AUMONE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de la Commission de suivi de site relative à l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique exploité par la Société Matériaux Routiers Franciliens :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Bernard ROZET	Sylvain BERTHE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA SOCIETE CGECP A SAINT-OUEN L'AUMONE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de la Commission de suivi de site relative à la société CGECP :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Bernard ROZET	Véronique PELISSIER

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA SOCIETE AMPERE INDUSTRIE A SAINT-OUEN L'AUMONE

Le conseil municipal désigne, par 34 voix pour et 1 abstention, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de la Commission de suivi de site relative la société Ampère Industrie :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Bernard ROZET	Henri POIRSON

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS PLACE AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Laurent LINQUETTE en qualité de représentant de la commune au sein du Conseil de discipline de recours placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Marie-Claude CLAIN en qualité de représentant de la commune au sein du Comité national d'action sociale (CNAS).

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE INTERCOMMUNAL DE CERGY-PONTOISE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal de Cergy-Pontoise (CLSPD) :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Roland MAZAUDIER	Frédéric MOREIRA

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES, DE COLLEGES ET DE LYCEES

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes pour représenter la commune au sein des conseils des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées :

- Ecole des Bourseaux : **Romain TOSELLO-ORSOLA**
 - Ecole Matisse maternelle et élémentaire : **Annaëlle CHATELAIN**
 - Ecole Effel maternelle et élémentaire : **Françoise LESCOET**
 - Ecole Le Nôtre maternelle et élémentaire : **Laurence MARINIER**
 - Ecole Jean-Jacques Rousseau maternelle et élémentaire : **Harielle LESUEUR**
 - Ecole Prévert élémentaire : **Saïd BOURDACHE**
 - Ecole Prévert maternelle : **Farida AIT SI ALI**
 - Ecole de Liesse : **Chrystelle ZAMI**
 - Ecole de la Prairie maternelle : **Ayda HADIZADEH**
 - Ecole de la Prairie élémentaire : **Benoît DUFOUR**
- Collège du Parc :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Annaëlle CHATELAIN	Adeline GELYS

- Collège Marcel Pagnol :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Françoise LESCOET	Frédéric MOREIRA

- Lycée Technique Jean Perrin :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Gilbert DERUS	Frédéric MOREIRA

- Lycée d'Enseignement Professionnel Industriel :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Marc BILLAND	Amine KHADIR

- Lycée Polyvalent Edmond Rostand :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Roland MAZAUDIER	Frédéric MOREIRA



Le Maire,


Laurent LINQUETTE